



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 01-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 17 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 01-2023 : *Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la ville au cours de l'exercice financier 2023*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 18 JANVIER 2023

Valérie Fournier
Greffière